

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Lundi 12 mars 2018

Le douze mars deux mil dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la communauté de communes de Charente Limousine, sous la présidence de Monsieur BOUTY Philippe, Président.

<i>Date de la convocation</i>	05/03/2018
<i>Date de l'affichage au siège</i>	05/03/2018

### I. Ouverture de la séance à 18h30

---

**Nombre de conseillers en exercice : 82**

### II. Contrôle du quorum

---

Présents :

M BUISSON Jean Claude, M CATRAIN Jean Jacques, M ROUGIER Guy, M AUDOIN Fabrice, M ROUSSEAU Daniel, M ROUGIER Robert, Mme Gros Bernadette, Mme POINET Marie Claude, M DELAHAYE Vincent, M GAUTIER Dominique, Mme SUCHET Mauricette, M CORMAU Pierre, M MARTIN Alain, Mme VINCENT Ingrid, M POINT Fabrice, M STRACK Patrick, M CHARRAUD Christian, M MORAND Gérard, M FOUNRIER Michel, M DUPRE Jean Noel, M BOUTY Philippe, M GAULTIER Emmanuel, Mme FONTBERTASSE Nathalie, M FOURGEAUD Roland, M DUVERGNE Jean François, M MARSAC Jacques, M FAUBERT Christian, M MESNIER Jean Claude, M PRESSAC Didier, M DUTEIL Pascal, M PINAUD Eric, M SOUPIZET Daniel, Mme RAYNAUD Catherine, M DEDIEU Jean Luc, M COQ Michel, M MALHERBE Jean Louis, M TRAPATEAU Jean Marie M SAVY Benoit, M BRANDY Daniel, M CADET Guy M TELMAR Roland, M MADIER Pierre, M LEGENDRE Daniel, M FAURE Maurice M DUFAUD Jean Michel, Mme TRIMOULINARD Danielle, Mme FOUILLEN Marcelle, M NOBLE Jacques, Mme CHAGNAUD Danielle, M BAUDET Joël, Mme DERRAS Michèle, m VALADEAU Jean Paul, M PERROT Bernard, M DUPUY Stéphane, Mme GUIMARD Elisabeth, M DELAGE Denis, M GEMEAU Stéphane, M VITEL Denis, M DUPIT Jacques, Mme GONDARIZ Christine, M ROLAND Dominique, M BARRIER Roland, M SOULAT

Suppléants en situation délibérante : M RIVAUD Jean Marie, M SARAUX Eric, M PERROT Jean Claude, M DUPIC Gérard, M FRICONNET Jean Luc.

Pouvoirs :

M FOURGEAUD Jean Claude donne pouvoir à Mme SUCHET Mauricette  
M LASSIER Robert donne pouvoir à M CHARRAUD Christian  
M PERINET Olivier donne pouvoir à M CADET Guy  
Mme QUICHAUD Sophia donne pouvoir à Mme POINET Marie Claude  
Mme JOUARON Pascale donne pouvoir à M GAUTIER Dominique

#### Excusés :

M MEYER Jean Jacques M MARTINEAU Jacky, M CANIN Pascal, M GUINOT Jean François M DESBORDES Pierre, M DE RICHEMONT Henri, Mme FERNANDES Sonia, M DEMON Jean Pierre, M GAILLARD Olivier, M COMPAIN Jean Pierre, M MULALIC Nedzad, M LOISEAU Mickael, Mme RENAUD Christelle,

### **III. Désignation du secrétaire de séance**

---

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil M Eric PINAUD est désigné(e) pour remplir cette fonction.

<b>Voix pour</b>		<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

### **IV. Adoption du procès-verbal de séance**

---

Le procès-verbal des séances du Conseil Communautaire du 17 Janvier 2018 a été transmis par courriel le 26 Février 2018

*Monsieur RIVAUD demande que ce procès-verbal soit modifié page 9 concernant l'instauration des contrôles dans les hébergements et assermentation d'un agent pour les taxes de séjour. A cet effet, la phrase ci-dessous a été supprimée :*

*« Jean Marie RIVAUD demande s'il ne serait pas plus judicieux d'avoir deux agents pour ce type d'intervention. »*

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Communautaire décide de :

- adopter le procès-verbal des séances du conseil communautaire.

<b>Voix pour</b>	<b>ok</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

*Avant d'ouvrir la séance, le Président annonce que monsieur Jude, ancien conseiller général, Président du Pays de Charente Limousine, est décédé. Il demande une minute de silence en sa mémoire.*

### **V. lecture de l'ordre du jour**

---

Monsieur Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil communautaire.

#### **Finances et Ressources**

- 1) Débat d'Orientation Budgétaire
- 2) Budget principal - Approbation des comptes de gestion 2017
- 3) Budget économique - Approbation des comptes de gestion 2017
- 4) Budget SPANC - Approbation des comptes de gestion 2017
- 5) Budget Abattoir - Approbation des comptes de gestion 2017
- 6) Budget principal - Approbation du compte administratif 2017
- 7) Budget économique - Approbation du compte administratif 2017
- 8) Budget SPANC - Approbation du compte administratif 2017
- 9) Budget abattoir - Approbation du compte administratif 2017
- 10) Budget principal - Affectation des résultats 2017
- 11) Budget économique - Affectation des résultats 2017
- 12) Budget SPANC - Affectation des résultats 2017
- 13) Budget abattoir - Affectation du résultat 2017

#### **Développement territorial**

- 14) Validation du programme et demande de subvention pour la réhabilitation de la piscine de la Tullette
- 15) Création d'un comité de suivi en charge du Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de communes de Charente Limousine
- 16) Vente du petit camping des Lacs
- 17) Vente du camping des lacs
- 18) Financement de l'ingénierie pour le suivi des politiques contractuelles
- 19) Recrutement des saisonniers pour l'année 2018
- 20) Ouverture pour la saison 2018 des sites touristiques communautaires
- 21) Été actif 2018 - demande de subvention au Conseil Départemental
- 22) Adhésion au CIRIR
- 23) CALITOM - ramassage en C 0,5

### **Projets communautaires**

- 24) Résultat de la consultation pour l'adhésion de l'agence Pôle Emploi de Confolens
- 25) Validation du programme FDAC et demandes de subventions 2018
- 26) Service entretien de voirie - volume horaire des communes et signature des conventions
- 27) Convention déclaration réseaux, canalisations et schéma implantation pour les communes non adhérentes directes à l'ATD16.
- 28) Représentants à l'ATD 16 - nomination de délégués

### **Urbanisme**

- 29) Prescription modification simplifiée n°2 du PLU de Pressignac
- 30) Information sur la 3ème réunion SCOT à Saint-Junien

### **Questions diverses**

## **VI. Représentations du conseil communautaire - Agenda des Commissions**

- Commission aménagement et développement durable :
  - Lundi 26 février 2018
- Commission Développement touristique :
  - Mardi 20 février 2018
- Commission Finances Ressources :
  - Mardi 6 mars 2018

## **VII. Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire sur les décisions prises par lui-même et le bureau communautaire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, depuis 17 janvier 2018.

## **VIII. Ordre du jour**

*Le Président indique que le bilan 2017 permet de prendre du recul et de se projeter sur les 2 années qui séparent le prochain mandat. La situation financière n'est pas brillante, le déficit est de 320 000€. Malgré ce déficit, on constate que des économies ont été faites sur les charges à caractère général et aussi, sur les charges de personnel. Ces économies seront amplifiées en 2018, au regard de certaines décisions qui n'ont été effectives qu'en juillet 2017. L'EPCI est dans l'incapacité de dégager une CAF.*

*Le Président entend dire que la situation n'est pas aussi catastrophique qu'on pourrait le dire ou que « l'argent est jeté par les fenêtres ». Le Président invite les élus à lire les comptes pour mesurer la situation. La collectivité est confrontée aux choix du passé, des investissements sous évalués, mal estimés...La Communauté de communes a du faire des choix cohérents notamment sur la répartition du FPIC et les aides aux communes.*

*Ensuite, il laisse la parole à Jean Luc DEDIEU, afin qu'il présente les orientations budgétaires ainsi que toutes les décisions relatives aux finances.*

## 1 - Présentation d'Orientations Budgétaires

Voir document annexé

Dans la procédure budgétaire, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue l'étape n°1, elle conditionne le vote du budget primitif voté avant le début de l'exercice en cours. C'est une **étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3500 habitants, pour les EPCI comportant au moins une commune de + de 3500 hab, les EPA (Etablissements publics administratifs) comme les CCAS (centres communaux d'action sociale), les conseils généraux et régionaux**. Ce débat doit se produire dans le délai de deux mois avant la séance du vote du budget. Le DOB doit obligatoirement se situer chronologiquement à l'intérieur de ce délai. En pratique, certaines collectivités procèdent à la simultanéité des séances : elles ouvrent la session du DOB, procèdent au débat d'orientation, puis à la clôture de la séance, les membres de l'assemblée sortent pendant que le secrétaire rédige un procès-verbal et la délibération puis une seconde séance est ouverte pour permettre le vote du budget. Les grandes collectivités laissent un délai plus long entre les deux séances. La jurisprudence montre cependant que ces pratiques de "simultanéité" font l'objet d'annulation (**TA Versailles 16 mars 2011**) et l'on peut parfaitement s'en saisir pour faire réadopter le budget. La forme et le contenu doivent donc être parfaitement respectés.

L'objectif est de permettre à l'exécutif de présenter en séance publique à l'ensemble des membres d'une collectivité comme aux administrés **les grandes orientations budgétaires pour l'année à venir : c'est à dire souvent l'évolution des taxes locales et l'emprunt**. C'est aussi, le moment :

- de discuter sur les grandes sections du budget : investissement comme de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes mais aussi
- de débattre de la politique d'équipement et de sa stratégie financière et fiscale. Pour permettre au débat d'être animé, les membres de l'assemblée reçoivent préalablement à la séance une **note explicative de synthèse**, appelé rapport dans les départements et les régions. L'absence de communication de cette note ou de ce rapport constitue un vice de procédure substantiel permettant la saisine du Juge administratif et permettant de déclarer le vice de procédure de la délibération et son annulation (TA, Lyon 9 décembre 2004, Nardone pour les collectivités, TA Versailles 1993 pour les CCAS).

Les éléments nécessaires à ce débat vous sont présentés dans la note annexée au présent rapport.

**Après en avoir débattu, le conseil communautaire prend acte des orientations budgétaires 2018, après avoir entendu les conseillers communautaires qui souhaitaient prendre part au débat, conformément aux dispositions réglementaires légales.**

Voix pour	Ok	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

*Monsieur ROUGIER Guy quitte l'assemblée et donne pouvoir à Monsieur CATRAIN Jean Jacques.  
Monsieur DUPUY Stéphane quitte l'assemblée et donne pouvoir à Monsieur MESNIER Jean Claude.*

## 2. Budget principal - Approbation Compte de Gestion 2017

Del2018\_12

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016053 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CONFOLENS MUNICIPALE  
ETABLISSEMENT : CC CHARENTE LIMOUSINE

### Résultats budgétaires de l'exercice

40000 - CC CHARENTE LIMOUSINE Exercice 2017

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 294 215,69	10 885 705,00	21 179 920,69
Titres de recette émis (b)	7 683 123,48	9 424 976,22	17 108 099,70
Réductions de titres (c)	20 235,95	11 570,94	31 806,89
Recettes nettes (d = b - c)	7 662 887,53	9 413 405,28	17 076 292,81
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 294 215,69	10 885 705,00	21 179 920,69
Mandats émis (f)	8 477 887,77	9 782 559,05	18 260 446,82
Annulations de mandats (g)	455 248,39	49 129,43	504 377,82
Dépenses nettes (h = f - g)	8 022 639,38	9 733 429,62	17 756 069,00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	359 751,85	320 024,34	679 776,19

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 - statuant que l'exécution du budget principal et des budgets annexes suivants de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes : Budget annexe économique et Budget annexe SPANC

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Le Président déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

<b>Voix pour</b>	<b>73</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### **3 Budget économique - Approbation Compte de Gestion 2017**

Del2018\_13

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016053

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CONFOLENS MUNICIPALE

**Résultats budgétaires de l'exercice**

40400 - BUDGET ECONOMIQUE CC CHTE LIM Exercice 2017

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 885 579,23	1 141 207,46	3 026 786,69
Titres de recette émis (b)	1 047 937,53	1 036 324,76	2 084 262,29
Réductions de titres (c)	0,00	22 305,21	22 305,21
Recettes nettes (d = b - c)	1 047 937,53	1 014 019,55	2 061 957,08
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 885 579,23	1 141 207,46	3 026 786,69
Mandats émis (f)	1 273 668,54	1 020 271,34	2 293 939,88
Annulations de mandats (g)	19 306,55	783,44	20 089,99
Dépenses nettes (h = f - g)	1 254 361,99	1 019 487,90	2 273 849,89
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	206 424,46	5 468,35	211 892,81

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Le Président déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

<b>Voix pour</b>	<b>73</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

**4 - Budget SPANC - Approbation Compte de Gestion 2017**

Del2018\_14

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 016053

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CONFOLENS MUNICIPALE

ETABLISSEMENT : SPANC CC CHARENTE

LIMOUSINE

**Résultats budgétaires de l'exercice**

40100 - SPANC CC CHARENTE LIMOUSINE Exercice 2017

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	431 223,14	383 986,00	815 209,14
Titres de recette émis (b)	258 609,31	311 422,11	570 031,42
Réductions de titres (c)	0,00	1 800,65	1 800,65
Recettes nettes (d = b - c)	258 609,31	309 621,46	568 230,77
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	431 223,14	383 986,00	815 209,14
Mandats émis (f)	228 324,82	238 509,35	466 834,17
Annulations de mandats (g)	0,00	548,00	548,00
Dépenses nettes (h = f - g)	228 324,82	237 961,35	466 286,17
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	30 284,49	71 660,11	101 944,60
(h - d) Déficit			

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Le Président déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

<b>Voix pour</b>	<b>73</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## **5 - Budget abattoir - Approbation Compte de Gestion 2017**

Del2018\_15

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :  
016053 N  
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CONFOLENS MUNICIPALE  
ETABLISSEMENT : ABATTOIR CC CHARENTE  
LIMOUSIN

### **Résultats budgétaires de l'exercice**

41000 - ABATTOIR CC CHARENTE LIMOUSINE Exercice  
2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	927 960,40	3 722 094,00	4 650 054,40
Titres de recette émis (b)	276 713,71	2 472 911,07	2 749 624,78
Réductions de titres (c)	0,00	2 739,26	2 739,26
Recettes nettes (d = b - c)	276 713,71	2 470 171,81	2 746 885,52
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	927 960,40	3 722 094,00	4 650 054,40
Mandats émis (f)	254 226,45	2 646 324,30	2 900 550,75
Annulations de mandats (g)	0,00	7 399,74	7 399,74
Dépenses nettes (h = f - g)	254 226,45	2 638 924,56	2 893 151,01
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	22 487,26		
(h - d) Déficit		168 752,75	146 265,49

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 au 31 Décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Le Président déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

<b>Voix pour</b>	<b>73</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### **6 - Budget principal - Approbation du compte administratif 2017**

Del2018\_16

Le Conseil Communautaire,

Réuni, sous la présidence de M. Philippe BOUTY, délibérant sur le compte administratif du budget général de la Communauté de communes du Confolentais de l'exercice 2017, dressé par M. Philippe BOUTY, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### Budget Général - bilan année 2017

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2017	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2017	Restes à Réaliser			Résultat fonctionnement
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
9 733 429,62 €	9 413 405,28 €	-320 024,34 €		1 317 719,60 €	997 695,26 €		0,00 €	0,00 €	997 695,26 €

#### INVESTISSEMENT



Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2017	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2017	Restes à Réaliser			Résultat investissement
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
8 022 639,38 €	7 662 887,53 €	-359 751,85 €		1 252 120,82 €	892 368,97 €	548 793,65 €	674 472,98 €	125 679,33 €	1 018 048,30 €

<b>TOTAL</b>
--------------

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2017	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2017	Restes à Réaliser			Résultat Budget Général
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
17 756 069,00 €	17 076 292,81 €	-679 776,19 €	0,00 €	2 569 840,42 €	1 890 064,23 €	548 793,65 €	674 472,98 €	125 679,33 €	2 015 743,56 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

**Après en avoir débattu le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget général de la Communauté de communes de Charente Limousine.
- CONSTATE, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Voix pour</b>	<b>73</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

**7- Budget économique - approbation du Compte Administratif 2017**

Del2018\_17

Le Conseil Communautaire,

Réuni, sous la présidence de M. Philippe BOUTY, délibérant sur le compte administratif du budget général de la Communauté de communes de Haute Charente de l'exercice 2017, dressé par M. Philippe BOUTY, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Budget économie - bilan année 2017**

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2017	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2017	Restes à Réaliser			Résultat fonctionnement
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	

1 019 487,90 €	1 014 019,55 €	-5 468,35 €		9 407,94 €	3 939,59 €		0,00 €	0,00 €	3 939,59 €
----------------	----------------	-------------	--	------------	------------	--	--------	--------	------------

<b>INVESTISSEMENT</b>
-----------------------

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2017	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2017	Restes à Réaliser			Résultat investissement
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
1 254 361,99 €	1 047 937,53 €	-206 424,46 €		207 345,73 €	921,27 €	0.00 €	30 000,00 €	30 000 €	30 921.27 €

<b>TOTAL</b>
--------------

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2017	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2017	Restes à Réaliser			Résultat Budget Général
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
2 273 849,89 €	2 061 957,08 €	-211 892,81 €	0,00 €	216 753,67 €	4 860,86 €	0.00 €	30 000,00 €	30 000 €	34 860.86 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:**

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget économique de la Communauté de communes de Charente Limousine,
- CONSTATE, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Voix pour</b>	<b>73</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

**8 - Budget SPANC - Approbation du Compte Administratif 2017**

Del2018\_18

Le Conseil Communautaire,

Réuni, sous la présidence de M. Philippe BOUTY, délibérant sur le compte administratif du budget général du Pays de Charente Limousine de l'exercice 2017, dressé par M. Philippe BOUTY, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>budget annexe SPANC - bilan année 2017</b>
---

<b>FONCTIONNEMENT</b>
-----------------------

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2017	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2017	Restes à Réaliser			résultat 2017 fonctionnement
			en -	en +		Dépenses	Recettes	total	

237 961,35 €	309 621,46 €	<b>71 660,11 €</b>		90 110,49 €	<b>161 770,60 €</b>	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>	<b>161 770,60 €</b>
--------------	--------------	--------------------	--	-------------	---------------------	--------	--------	---------------	---------------------

<b>INVESTISSEMENT</b>
-----------------------

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2017	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2017	Restes à Réaliser			Résultat investissement
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
228 324,82 €	258 609,31 €	<b>30 284,49 €</b>		51 184,24 €	<b>81 468,73 €</b>	137 937,14 €	80 406,39 €	<b>-57 530,75 €</b>	<b>23 937,98 €</b>

<b>TOTAL</b>
--------------

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2017	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2017	Restes à Réaliser			Résultat 2017 Budget SPANC
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
466 286,17 €	568 230,77 €	<b>101 944,60 €</b>	0,00 €	141 294,73 €	<b>243 239,33 €</b>	137 937,14 €	80 406,39 €	<b>-57 530,75 €</b>	<b>185 708,58 €</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget SPANC,
- CONSTATE, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Voix pour</b>	<b>73</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

**9 - Budget abattoir - approbation du Compte Administratif 2017**

Del2018\_19

Le Conseil Communautaire,

Réuni, sous la présidence de M. Philippe BOUTY, délibérant sur le compte administratif du budget ZAE de la Communauté de communes du Confolentais de l'exercice 2017, dressé par M. Philippe BOUTY, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Budget Abattoir - bilan année 2017</b>
---

<b>FONCTIONNEMENT</b>
-----------------------

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2017	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2017	Restes à Réaliser			Résultat fonctionnement
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
2 638 924,56 €	2 470 171,81 €	<b>-168 752,75 €</b>	- 354 998,10 €		<b>-523 750,85 €</b>		0,00 €	<b>0,00 €</b>	<b>-523 750,85 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2017	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2017	Restes à Réaliser			Résultat investissement
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
254 226,45 €	276 713,71 €	22 487,26 €	-505 911,57 €		-483 424,31 €			0,00 €	-483 424,31 €

**TOTAL**

Dépenses	Recettes	Résultat exercice 2017	Résultat reporté N-1		Résultat clôture 2017	Restes à Réaliser			Résultat Budget Général
			en -	en +		Dépenses	Recettes	Total	
2 893 151,01 €	2 746 885,52 €	-146 265,49 €	-860 909,67 €	0,00 €	-1 007 175,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 007 175,16 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés, ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget abattoir
- CONSTATE, que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Voix pour</b>	<b>73</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

Monsieur DELAHAYE Vincent quitte l'assemblée.

**10- Budget principal - affectation des résultats 2017**

Del2018\_20

**DETERMINATION DES RESULTATS 2017 DE LA CCCL :**

Après avoir adopté le compte administratif du budget général de l'exercice 2017 conforme au compte de gestion, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Charente Limousine réuni sous la présidence de M. le Président présente les résultats comme suit :

<b>A / RESULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 320 024.34 €
<b>B / RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</b> Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 1 317 719.60 €
<b>C / RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	+ 997 695.26 €
<b>D / SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1</b> (précédé de + ou -) R 001 (excédent de financement)	+ 892 368.97 €
<b>E / SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1</b> Excédent de financement	+ 125 679.33 €
<b>F / EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E</b>	+ 1 0180 48.30 €

<b><u>AFFECTATION OBLIGATOIRE</u></b> (pour un montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	<b>+ 997 695.26 €</b>
<b>1 - TOTAL AFFECTATION EN RESERVES R 1068</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu en BP Affectation complémentaire en réserves	<b>0 €</b>
<b>2 - AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT R 002</b>	<b>+ 997 695.26 €</b>

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- Approuve l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 au budget principal de la Communauté de Communes de Charente Limousine
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Voix pour</b>	<b>72</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## 11- Budget économique - Affectation des résultats 2017

Del2018\_21

### DETERMINATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET ECONOMIQUE :

Après avoir adopté le compte administratif du budget économique de l'exercice 2017 conforme au compte de gestion, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine réuni sous la présidence de Monsieur le Président présentent les résultats comme suit :

<b>A / RESULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 5 468.35 €
<b>B / RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</b> Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 9 407.94 €
<b>C / RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	+ 3 939.59 €
<b>D / SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1</b> (précédé de + ou -) R 001 (excédent de financement)	+ 921.27 €
<b>E / SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1</b> Excédent de financement	+ 30 000.00 €
<b>F / EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E</b>	+ 30 921.27 €

<b><u>AFFECTATION OBLIGATOIRE</u></b> (pour un montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	<b>+ 3 939.59 €</b>
<b>1 - TOTAL AFFECTATION EN RESERVES R 1068</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu en BP Affectation complémentaire en réserves	<b>0 €</b>
<b>2 - AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT R 002</b>	<b>+ 3 939.59 €</b>

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- Approuve l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 au budget économie de la Communauté de Communes de Charente Limousine
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Voix pour</b>	<b>72</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## 12- Budget SPANC - Affectation des résultats 2017

Del2018\_22

### DETERMINATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET SPANC

Après avoir adopté le compte administratif du budget SPANC de l'exercice 2017 conforme au compte de gestion, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine réuni sous la présidence de Monsieur le Président présentent les résultats comme suit :

<b>A / RESULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 71 660.11 €
<b>B / RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</b> Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 90 110.49 €
<b>C / RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	+ 161 770.60 €
<b>D / SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1</b> (précédé de + ou -) D 001 (Besoin de financement)	+ 81 468.73 €
<b>E / SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1</b> Besoin de financement	- 57 530.75 €
<b>F / EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E</b>	+ 23 937.98 €

<b><u>AFFECTATION OBLIGATOIRE</u></b> (pour un montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	<b>161 770.60 €</b>
<b>1 - TOTAL AFFECTATION EN RESERVES R 1068</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu en BP Affectation complémentaire en réserves	<b>0 €</b>
<b>2 - AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT D 002</b>	<b>+ 161 770.60 €</b>

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 au budget SPANC de la Communauté de Communes de Charente Limousine
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Voix pour</b>	<b>72</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### **13 - budget abattoir - Affectation de résultats 2017**

Del2018\_23

#### DETERMINATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET Abattoir:

Après avoir adopté le compte administratif du budget Abattoir de l'exercice 2017 conforme au compte de gestion, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine réuni sous la présidence de Monsieur le Président présentent les résultats comme suit :

<b>A / RESULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 168 752.75 €
<b>B / RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</b> Ligne 002 du compte administratif N-1, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 354 998.10 €
<b>C / RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	0 €
<b>D / SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1</b> (précédé de + ou -) D 001 (Besoin de financement)	- 483 424.31 €
<b>E / SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1</b> Excédent de financement	0 €
<b>F / EXCEDENT DE FINANCEMENT = D + E</b>	- 483 424.31 €

<b><u>AFFECTATION OBLIGATOIRE</u></b> (pour un montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	<b>0 €</b>
<b>1 - TOTAL AFFECTATION EN RESERVES R 1068</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu en BP Affectation complémentaire en réserves	<b>0 €</b>
<b>2 - AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE DE FONCTIONNEMENT D 002</b>	<b>- 523 750.85 €</b>

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 au budget abattoir de la Communauté de Communes de Charente Limousine
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<b>Voix pour</b>	<b>72</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--



## **14 - Validation du programme et demande de subvention pour la réhabilitation de la piscine de La Tulette**

Del2018\_24

Le programme de travaux réalisé par le cabinet NOGA dont les conclusions sont jointes en annexe préconise de réaliser des travaux de réfection de la piscine communautaire de La Tulette à Ansac-sur-Vienne.

Ces travaux comprennent en particulier le remplacement des menuiseries des vestiaires, les revêtements de sol des vestiaires, la rénovation des plages et des pédiluves et traiter l'accessibilité du site.

Il vous est proposé de retenir le scénario n°1 comprenant les travaux détaillés ci-avant en y ajoutant l'aire de jeux pour enfants ainsi que le variateur de pompes.

**VU** les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

- **Considérant** l'estimation des travaux réalisée par la Maîtrise d'œuvre du projet en phase programme ;
- **Considérant** l'estimation faite pour ces travaux qui s'élève à 430 000 € HT soit 516 000 € TTC ;
- **Considérant** la possibilité de présenter un dossier de demande d'aide au titre de la DSIL et de la DETR auprès de l'Etat, le contrat départemental d'aide à l'investissement ainsi que le LEADER ;
- **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté

<b>Travaux</b>	
Travaux	430 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	56 381,00 €
Frais annexes et aléas (10%)	64 253,00 €
<b>Coût du projet HT</b>	<b>550 634,00 €</b>

<b>Plan de financement</b>	<b>Montants des aides</b>
DETR (35%)	192 720,00 €
DSIL (15%)	82 597,00 €
LEADER (12%)	65 187,00 €
Conseil départemental (18%)	100 000,00 €
Part CCCL (20%)	110 130,00 €
<b>Coût de l'opération HT</b>	<b>550 634,00 €</b>
<b>FCTVA</b>	<b>108 391,20 €</b>
<b>TVA à la Charge de CCCL</b>	<b>1 735,60 €</b>
<b>Coût de l'opération TTC</b>	<b>660 760,80 €</b>

- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à la majorité :

- approuve le programme et le plan de financement présentés ci-avant ;
- autorise Monsieur le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions afférents ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Voix pour	66	Voix contre		Abstentions	6
-----------	----	-------------	--	-------------	---

### **15 - Création d'un comité de suivi en charge du déploiement du très haut débit sur le territoire de la Communauté de communes de Charente Limousine**

Del2018\_25

Pour faire suite à la 1<sup>ère</sup> réunion technique qui s'est tenue le 31 janvier 2018 en présence de Monsieur AUBRY, responsable technique SFR de la nouvelle Aquitaine, il a été convenu de créer un comité de suivi qui sera en charge du déploiement du haut débit sur le territoire de Charente Limousine.

La commission aménagement du 2 février 2018 a proposé de le former de 10 élus, 5 émanant de la commission et 6 autres délégués communautaires.

La commission souhaiterait qu'une représentation géographique équilibrée de ces élus soit trouvée afin de faciliter la mise en œuvre du projet.

Aussi, au sein de l'assemblée 6 délégués sont candidats, de ce fait et après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne 11 délégués communautaires pour former le comité de suivi du déploiement de la fibre en Charente Limousine :

- |                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| - Fabrice POINT          | - Pascale JOUARON       |
| - Marie Claude POINET    | - Roland FOURGEAUD      |
| - Daniel ROUSSEAU        | - Christian FAUBERT     |
| - Jean François DUVERGNE | - Danielle TRIMOULINARD |
| - Denis DELAGE           | - Jean Noël DUPRE       |
| - Pierre CORMEAU         |                         |

Voix pour	72	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

*Monsieur RIVAUD Jean Marie quitte l'assemblée*

### **16 - Vente du petit camping des lacs et de la base nautique**

Del2018\_26

La Communauté de communes de Charente Limousine est propriétaire d'un camping comportant 20 emplacements situé sur les parcelles E 1323, 1385 et 1386 sur la commune de Pressignac et A 472,516 et 518 sur la commune de Verneuil.

L'association des fontaines des fées actuellement gestionnaire du camping a fait part de son intention de se porter acquéreur de ce bien pour y développer une activité de camping. De même, cette association se propose d'acquérir la base nautique sur la commune de Verneuil.

L'association a adressé au Président une proposition pour l'acquisition de ces deux biens d'un montant de 70 000 €.

France Domaine a été consulté et a estimé la valeur du camping à 33 000 € avec une marge de négociation de 15 % et la valeur de la base nautique à 104 000 € avec un marge de négociation de 15 % dont 16 137 € revenant à la commune de Verneuil pour le terrain et 87 863 € pour la Communauté de communes pour le bâtiment.

Cette répartition pourrait être la suivante si la proposition reçue était acceptée :

- Camping : 16 830,00 €
- Bâtiment Verneuil : 44 810,30 €
- Terrain Verneuil : 8 359,70 €

Suite au document d'arpentage réalisé, les biens concernés sont situées sur les parcelles suivantes :

- Petit camping : E 1323, E f et E g (en attente de numérotation)
- Base nautique : A 472,516 et 518

Vu la délibération de déclassement du domaine public et la désaffectation adoptée le 27 septembre 2017;

Vu l'avis des domaines;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des propriétés publiques ;

*Avant de délibérer, madame TRIMOULINARD pense que cette proposition financière est bien en dessous de la valeur des domaines et donc, que le prix est sous-évalué. Elle demande s'il y a eu des négociations. Le Président répond qu'aujourd'hui le gérant est acquéreur et a fait cette proposition. A l'assemblée, maintenant de délibérer. Jean Luc DEDIEU souligne que le matériel de la base nautique ne vaut plus rien, il est endommagé. De plus, cette vente permettrait de rembourser les dettes.*

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :**

- **Décide de céder le petit camping des Lacs situé sur la commune de Pressignac comprenant les parcelles E 1323, E 1385 et E 1386 à l'association des fontaines des fées représentée par son Président M.François Delarbre ;**
- **Décide de céder la base nautique située sur la commune de Verneuil comprenant les parcelles A 472,516 et 518 à l'association des fontaines des fées représentée par son Président M.François Delarbre sous réserve que la commune de Verneuil adopte une délibération concordante;**
- **Accepte de céder l'ensemble de ces biens pour un montant net vendeur réparti comme suit : 61 640,30 € correspondant au petit camping de Pressignac et au bâtiment de la base nautique de Verneuil. La somme de 8 359,70 € revenant à la commune de Verneuil pour la vente du terrain sur lequel est construite la base nautique sous réserve qu'elle délibère favorablement sur cette cession;**
- **Autorise le Président à signer les actes ainsi que tous les documents relatifs à cette vente.**

<b>Voix pour</b>	<b>63</b>	<b>Voix contre</b>	<b>1</b>	<b>Abstentions</b>	<b>7</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------	----------

## **17 - Vente du camping des Lacs**

Del2018\_27

La Communauté de communes de Charente Limousine est propriétaire d'un camping comportant 166 emplacements de camping 3\*, d'un snack et d'un minigolf situé sur les parcelles E 1384, E 1202, E 1382, E 1380, E 1383 sur la commune de Pressignac.

La SASU du Lac de l'Impactite actuellement gestionnaire du camping a fait part de son intention de se porter acquéreuse de ce bien pour un montant net vendeur de 250 000 € pour y développer une activité de camping.

France Domaine a été consulté et a estimé la valeur de ce bien à hauteur de 540 000 € avec une marge de négociation de 15 %.

Or, l'état de l'infrastructure et le découpage cadastral qui a réduit l'emprise initiale du camping réduisent la valeur du bien.

Cette décision étant conforme aux intérêts de l'intercommunalité.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des propriétés publiques ;

Vu la délibération de déclassement du domaine public et la désaffectation adoptée le 27 septembre 2017;

Vu l'avis des domaines;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :**

- **Décide de céder le camping des Lacs situé sur la commune de Pressignac comprenant les parcelles E 1384, E 1202, E 1382, E 1380, E 1383 à la SASU du lac de l'impactite représentée par son dirigeant M.AUGSBURGER ;**
- **Accepte de céder l'ensemble de ces biens pour un montant net vendeur de 250 000 €;**
- **Autorise le Président à signer les actes ainsi que tous les documents relatifs à cette vente.**

<b>Voix pour</b>	<b>64</b>	<b>Voix contre</b>	<b>1</b>	<b>Abstentions</b>	<b>6</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------	----------

### **18 - Demande de subvention Ingénierie - animation - gestion 2018 du programme LEADER du Groupe d'Action Locale de Charente Limousine.**

Del2018\_28

#### **Contexte :**

La Communauté de Communes de Charente Limousine est structure porteuse du programme Leader 2014-2020 et la fiche-action 11 finance l'ingénierie de l'animation et de la gestion dudit programme européen.

#### **Missions à réaliser par la communauté de communes :**

- mise en œuvre du programme Leader porté par le GAL Charente Limousine et sa priorité ciblée
- animation du comité de programmation Leader Charente Limousine
- appui et aide au montage des dossiers de demande de subvention
- analyse des dossiers de demande de subvention
- rédaction des rapports d'analyses et constitution des dossiers
- saisie des dossiers sur l'extranet OSIRIS
- organisation des comités de programmation
- gestion de l'enveloppe prévisionnelle
- gestion administrative du programme
- réalisation des contrôles sur place
- évaluation du programme

Le plan de financement est présenté sous la forme suivante :

<b>DEPENSES</b>	<b>montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>montant</b>	<b>%</b>
<b> salaire brut</b>	35 678,40 €	<b>Leader (FEADER)</b>	44 850.45 €	80%
<b>charges patronales</b>	19 064,67 €	<b>CCCL</b>	11 212,62 €	20%
<b>frais de déplacements</b>	720,00 €			
<b>Adhésion Leader France</b>	600,00 €			

<b>TOTAL</b>	<b>56 063,07 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>56 063,07 €</b>	<b>100%</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Valide la demande de subvention présentée ci-avant**
- **Valide le plan de financement de la demande de subvention**
- **Autorise le président à signer tout document relatif à celle-ci**

<b>Voix pour</b>	<b>71</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### **19 - recrutement des saisonniers pour l'année 2018**

Del2018\_29

#### Piscines de Confolens, Montembœuf et Chassneuil :

Pour le bon fonctionnement des piscines communautaires et le respect de la législation, le recrutement de 3 Maîtres-Nageurs Sauveteurs (M.N.S) à temps complet pour toute la saison estivale est obligatoire.

Afin de renforcer l'équipe de surveillance pour les mois de juillet et d'août, où l'amplitude horaire est plus importante, il est nécessaire de recruter un BNSSA à temps non complet pour la piscine CONFOLENS et un MNS pour le mois d'Aout à Chasseneuil.

De même, pour pouvoir assurer le ménage et le guichet des piscines communautaires, il est indispensable de recruter 3 agents à temps non complet.

#### Plage de la Guerlie :

Pour le bon fonctionnement des plages de la Guerlie du lac Haute Charente à Pressignac il est nécessaire de recruter 2 BNSSA à temps complet.

#### Site « Aventure Parc » :

Pour le bon fonctionnement du site « aventure parc » à Massignac, il est nécessaire de recruter 5 opérateurs de surveillance de parcours acrobatique en hauteur ainsi que 2 agents qui ont pour fonction la tenue de l'accueil ainsi que le SNACK.

#### Point d'information tourisme :

Confolens : un agent à temps complet pour le mois de juillet et aout.

Chabanais : un agent à temps complet de juin à aout.

*Madame RAYNAUD demande à l'exécutif pourquoi le point d'information touristique initialement prévu à Chasseneuil sur Bonnieure est déplacé à Chabanais. Le Président laisse la parole à Madame SUCHET afin qu'elle explique la situation. Elle informe que la commune de Chasseneuil sur Bonnieure avait demandé à la Communauté de communes de faire une proposition pour la location du local, sur les mêmes bases que Confolens. N'ayant pas reçu de proposition, la commune a envoyé une convention d'occupation avec participation financière (500 €/mois). Monsieur DUPRE souligne que la commune de Confolens a toujours mis à disposition les locaux à titre gracieux pendant 4 ans. Madame GUIMARD indique qu'il avait été convenu lors de la visite de ce local que l'EPCI prenne à sa charge les frais annexes comme le téléphone...*

*Le Président conclue en indiquant que la Communauté de communes ne souhaitait pas payer cette location, c'est la raison pour laquelle il propose d'accepter l'offre de local de la commune de Chabanais.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à :

- procéder aux recrutements présentés ci-avant ;
- signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voix pour	71	Voix contre		Abstentions	
-----------	----	-------------	--	-------------	--

## **20 - ouverture pour la saison 2018 des sites touristiques communautaires et tarifs**

### ➤ **Site « Aventure Parc » :**

Del2018\_30

### **Calendrier d'ouverture**

Du 8 avril au 30 juin et du 1er au 10 septembre : weekends et jours fériés de 13 h 30 à 18 h 30, dernières entrées 16 h 30, et sur réservation pour des groupes de 12 personnes minimum le reste du temps.

Du 1<sup>er</sup> juillet au 24 août : de 10h00 à 19h00, dernières entrées à 17h00 ;

Du 25 au 31 août 2018 : tous les jours de 13h30 à 18h30, dernières entrées à 16h30 ;

Du 10 septembre au 19 octobre : seulement sur réservation pour des groupes de 12 personnes minimum.

### **L'offre**

#### Pass pitchouns :

- 3 à 6 ans, structure gonflable + mini parcours

#### Pass ouistitis :

- Dès 4 ans à moins de 1,15 m, avec un participant adulte obligatoire, parcours jaunes et bleu + pitchouns parc

#### Pass kids :

- Dès 6 ans et 1,15 m, parcours jaunes et bleu + maxi tyrolienne

#### Pass juniors :

- Dès 1,30 m, parcours jaunes, bleu et vert + maxi tyrolienne

#### Pass ados et adultes :

- Dès 1,45 m, tous parcours + maxi tyrolienne

#### Pass sensations :

- De 45 à 100 kg, pass aventure ados / adultes + saut à l'élastique

Les tarifs

**TVA 10%**

Catégories	Individuels	Réduit*	Groupes	CVL
Pass pitchounes	9 €	8 €	7 €	6 €
Pass kids et ouistitis	16 €	15 €	14 €	11 €
Pass juniors	18 €	17 €	16 €	13 €
Pass ados / adultes	22 €	20 €	19 €	16 €
Pass sensations	39 €	37 €	34 €	31 €
Sauts airbag (3 sauts)			5 € (pour 3 sauts)	4 € (pour 3 sauts)
Saut à l'élastique seul				25 €

#### Tarifs réduits\*:

- Familles: à partir de 3 personnes, parent(s) + enfant(s)
- - de 18 ans et étudiants (sur présentation d'un justificatif)
- 

#### Anniversaires, pour les enfants de moins de 12 ans (sur justificatif)

- Le Pass offert à l'enfant concerné s'il est accompagné d'au moins 5 autres personnes, ou les sauts sur airbag offerts pour moins de 5 personnes.

#### Enterrements de vie de célibataires

- Le Pass offert à la personne concernée si elle est accompagnée d'au moins 5 autres personnes, ou les sauts sur airbag offerts pour moins de 5 personnes.

#### **Snack**

##### **TVA 5,5%**

eau	1 €	cônes double chocolat	2,50 €
confiseries (kinder bueno...), compotes	1,50 €	crèmes glacées bâton	2,50 €
glaces à l'eau	2 €	Glaces smarties	2,50 €
cônes glacées	2 €	Boissons fraîches	2 €

##### **TVA 10%**

sirop	0,50 €	sandwich américain	6 €
café	1 €	assiette kébab	8 €
thé	1,50 €	steak haché/frites	8,00 €
chocolat chaud, café au lait	2 €	petit aventurier	8,50 €
salade verte	2 €	grand aventurier	11,50 €
barquette de frites	2,50 €	sup. grand aventurier	3 €
croque-monsieur	3,50 €	pique-nique	10 €
sandwich crudités	3,50 €	buffet froid	13 €
sandwich beurre / fromage	3,50 €	maxi aventurier	15 €
sandwich jambon / beurre / fromage	4 €		-
sandwich saumon / crudités	4,50 €		-
Sandwich poulet / crudités	4,50 €		-
Cheeseburger	5,50 €		-
sandwich kébab	6 €		-

##### **TVA 20%**

panaché	2 €	verre de vin	2,50 €
bière	2 €	½ carafe	6 €
bière supérieure	2,50 €	carafe	11 €

➤ **Piscine de Confolens :**

Del2018\_31

Ouverture prévue du Samedi 2 Juin au Dimanche 2 Septembre 2018 inclus.

**Proposition de tarifs 2018 :**

- Adultes 3.00 €
- Abonnement adulte 24.00 €
- Enfants 2.00 €
- Abonnement enfant 15.00 €
- Groupes (centre de loisirs, scolaires hors territoire) 1.60 €
- Scolaire - Ecoles du territoire 1.00 €

**Les horaires d'ouverture seront les suivants :**

**Du 2 juin au 8 Juillet 2018**

<b>Jours d'ouverture</b>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
<b><u>Scolaires :</u></b> Lundi, Jeudi, vendredi	8 H 00 - 12 H 30	14 H 30 - 16 H 30
<b><u>Public :</u></b> Lundi, jeudi, vendredi		16 H 30 à 19 H 00
Mercredi		14 H 30 - 19 H 00
Samedi et Dimanche	10 H 30 à 12 H 30	14 H 30 - 19 H 00

Fermeture le Mardi

**9 Juillet au 2 Septembre 2018**

<b>Jours d'ouverture</b>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Lundi	Fermé	14 H 30 - 19 H 00
Mardi au Dimanche	10h30 à 12h30	14h30 - 19h00

**Piscine de Montembœuf :**

Pour la piscine de Montembœuf, l'ouverture est prévue du 7 juillet 2018 au 31 Aout 2018 inclus, avec les horaires suivants :

- Tous les jours de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h00



- La fermeture hebdomadaire est le jeudi.

### **Proposition de tarifs 2018 :**

- Adultes	2.00 €
- Abonnement adulte	15.00 €
- Enfants de 7 à 18 ans	1.40 €
- Abonnement enfant	12.00 €
- Enfants de moins de 7 ans	gratuit
- Visiteurs/accompagnateurs	1.00 €

### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- autorise le Président à appliquer les horaires et les tarifs présentés ci-avant.

<b>Voix pour</b>	<b>70</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### **21 - Eté actif 2018 - demandes de subvention 2018**

Del2018\_33

Pour la Charente Limousine, les actions définies pour 2018 dans le cadre du projet communautaire d'animation sont :

- Activ'ados ;
- Ateliers multimédia ;
- Eté actif et solidaire ;
- Journée découverte « handisport » ;
- Ecole multisports à Champagne-Mouton ;
- Atelier cirque
- Atelier art du spectacle.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet, il conviendrait d'obtenir le soutien financier du Département de la Charente à hauteur de 10 000 € dans le cadre du Plan Départemental d'Animation.

### **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- autorise le Président à déposer une demande de subvention d'un montant de 10 000 € au Département de la Charente ;
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

<b>Voix pour</b>	<b>71</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### **22 - Adhésion au CIRIR**

Del2018\_34

Il est proposé d'adhérer au Centre International de Recherche sur les Impacts et sur Rochechouart (CIRIR). Cette association a pour objet de favoriser, générer et promouvoir les connaissances scientifiques sur l'étude des Impacts, et plus particulièrement sur celui de Rochechouart-Chassenon, d'apporter une expertise scientifique à la Réserve Naturelle de l'Astroblème de Rochechouart-Chassenon sur le patrimoine géologique qu'elle protège, et de manière plus large, de contribuer scientifiquement à toute action qui peut valoriser le patrimoine. L'association agira aussi pour la connaissance globale du phénomène des impacts météoritiques.

Elle agit notamment pour :

- La promotion et la valorisation du site de l'Astroblème à l'échelle locale, nationale et internationale auprès de la communauté scientifique
- La coordination des moyens pour le développement d'études scientifiques sur l'Impact et sur celui de Rochechouart-Chassenon en particulier
- La constitution, la caractérisation, et la gestion scientifique d'un catalogue d'échantillons mis notamment à disposition par la Réserve Naturelle
- Le développement de relations scientifiques et techniques à l'échelle nationale et internationale
- La participation jointe à des projets de recherche
- La conception, la conduite et la réalisation d'actions de formation pour répondre à ses besoins et à ceux de la Réserve Naturelle
- La gestion, la diffusion et la valorisation de ses travaux et de ses partenaires
- L'organisation de conférences, d'expositions tant techniques que de vulgarisation
- La mise en place d'équipements structurants
- L'entreprise de toute action susceptible de concourir à l'objet de l'association ou d'en faciliter la réalisation

Son siège social est fixé à la Mairie - Place du Château à ROCHECHOUART (87600).

L'association pourrait être dirigée par un comité directeur composé d'élus issus de deux territoires intercommunaux:

- La communauté de communes Porte Océane du Limousin initiatrice du projet représentée par :

Le Président, le Vice-Président en charge du développement durable, le Maire de chacune des 5 communes initiatrices de l'action ( Cheronnac, Rochechouart, Vayres, Videix, Les Salles Lavauguyon) ainsi que les Maires des 8 autres communes de l'EPCI. Chaque Maire peut être suppléé par un conseiller communautaire ou municipal de son territoire.

- La communauté de communes Charente Limousine représentée par :

Le Président ou son représentant membre de l'exécutif

Les Maires des communes de Chassenon, Pressignac, Chabanais, Etagnac, Saint-Quentin. Chaque Maire peut être représenté par un conseiller communautaire ou municipal de son territoire.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Valide l'adhésion de la Communauté de communes de Charente Limousine au Centre International de Recherche sur les Impacts et sur Rochechouart (CIRIR) ;**
- **Valide la liste des représentants de la Communauté de communes de Charente Limousine, à savoir :**
  - ✓ **Chassenon : M STRACK Patrick - suppléant : Mme TRIMOULINARD Danielle**
  - ✓ **Pressignac : Mme SARDAIN Annabelle - suppléant : M FAUBERT Christian**
  - ✓ **Chabanais : Mme BEAULIEU Christine - suppléant : M SOUPIZET Daniel**
  - ✓ **Etagnac : M RIVAUD Jean Marie - suppléant : M DUPIT Jacques**
  - ✓ **Saint Quentin/Charente : M LOISEAU Mickael - suppléant : M FOURNIER Michel**

<b>Voix pour</b>	<b>71</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### **23 - CALITOM - passage en C 0.5**

Del2018\_35

Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit, une diminution de 10 % de la production de déchets, diviser par deux le stockage de déchets non dangereux et non inertes et qui rend obligatoire la gestion à la source des biodéchets ;

Considérant le choix qui avait été fait par les Communautés de communes du Confolentais et de Haute Charente consistant à fixer la fréquence de ramassage en C05 à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017 tout en maintenant un passage en C1 sur la période estivale ;

Considérant la baisse des quantités de déchets ménagers générée par la Charente Limousine depuis le passage en C05 sur son territoire ;

Considérant la possibilité de faire le choix d'instaurer le passage en C05 toute l'année ;

Considérant que l'économie générée par ce choix s'élèverait à un peu plus de 87 000 € ;

**Aussi, il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur les scénarios suivants :**

- 1) **Maintien du ramassage en C05 en maintenant un passage en C1 estivale**
- 2) **Ramassage en C05 toute l'année ;**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité valide le scénario 2, à savoir le ramassage en c 0.5 toute l'année**

<b>Voix pour</b>	<b>63</b>	<b>Voix contre</b>	<b>7</b>	<b>Abstentions</b>	<b>1</b>
------------------	-----------	--------------------	----------	--------------------	----------

## **24 - Résultat de la consultation pour l'extension de l'agence Pôle Emploi à Confolens**

La maîtrise d'œuvre a été confiée à M. CRABOS à Confolens.

Le marché a été déposé le 13 Décembre 2017 et le retour des offres était le 19 Janvier 2018.

Suite à l'ouverture des plis le 23 Janvier et présentation de l'analyse le 05 Février par M. CRABOS, voici les résultats :

<b>LOT</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>TOTAL TTC</b>
1- PLACO - FAUX PLAFONDS	SN NOBLE	59 708,00	71 649,60
2- MENUISERIES INT BOIS - CLOISONS MODULAIRES	VIGNAUD	106 119,13	127 342,96
3- MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - OCCULTATIONS	TROISEL	26 265,00	31 518,00
4- CARRELAGE - FAIENCE	DUMADELAGE	6 660,50	7 992,60
5- REVETEMENTS DE SOLS	SN NOBLE	36 000,00	43 200,00
6- ELECTRICITE COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES	SARL THROMAS	52 563,74	63 076,49
7- PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE CLIMAT. - VENTILATION	SIMON NOBLE	80 882,00	97 058,40
8- PEINTURES - REVETEMENTS DE MURS	SN NOBLE	18 506,00	22 207,20
		<b>386 704,37</b>	<b>464 045,24</b>

Les travaux sont découpés en 3 phases, démarrage des travaux le Lundi 26 Février :

- Phase 1 : du Lundi 26 Février à Mi Mai (Ex locaux de la mission locale)
- Phase 2/3 : de Mi Mai à début Septembre

## **25 - validation du programme FDAC et demandes de subvention**

Le Département a retenu le principe d'attribution à la Communauté de Communes de Charente Limousine d'une subvention pour les travaux à exécuter sur la voirie au titre du FDAC 2018.

COMMUNES	LONGUEUR VOIRIE (ml)	MONTANT SUBVENTIONNABLE	TAUX	SUBVENTION DEPARTEMENT
ALLOUE	36 772	30 553,85 €	35%	10 693,85 €
BEAULIEU-SUR-SONNETTE	12 653	10 513,38 €	35%	3 679,68 €
BENEST	21 146	17 570,21 €	35%	6 149,57 €
CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	64 929	53 949,51 €	35%	18 882,33 €
CHASSIECQ	20 615	17 129,00 €	35%	5 995,15 €
CHERVES-CHÂTELARS	40 834	33 928,97 €	35%	11 875,14 €
CONFOLENS	38 309	31 830,95 €	35%	11 140,83 €
EPÉNÈDE	10 572	8 784,27 €	35%	3 074,49 €
ESSE	23 757	19 739,69 €	35%	6 908,89 €
GRAND-MADIEU	9 545	7 930,94 €	35%	2 775,83 €
HIESSE	17 349	14 415,28 €	35%	5 045,35 €
LINDOIS (LE)	21 776	18 093,68 €	35%	6 332,79 €
LUSSAC	13 030	10 826,63 €	35%	3 789,32 €
MANOT	27 051	22 476,68 €	35%	7 866,84 €
MAZEROLLES	24 482	20 342,09 €	35%	7 119,73 €
MAZIÈRES	7 736	6 427,84 €	35%	2 249,74 €
MONTEMBOEUF	25 094	20 850,60 €	35%	7 297,71 €
NIEUIL	38 413	31 917,36 €	35%	11 171,08 €
ORADOUR-FANAIS	25 584	21 257,75 €	35%	7 440,21 €
PARZAC	10 717	8 904,76 €	35%	3 116,67 €
PINS (LES)	27 472	22 826,48 €	35%	7 989,27 €
PLEUVILLE	18 430	15 313,49 €	35%	5 359,72 €
ROUSSINES	26 339	21 885,08 €	35%	7 659,78 €
SAINT-CHRISTOPHE	22 676	18 841,49 €	35%	6 594,52 €
SAINT-CLAUD	25 629	21 295,14 €	35%	7 453,30 €
SAINT-LAURENT-DE-CÉRIS	32 961	27 387,29 €	35%	9 585,55 €
SAINT-MARY	25 655	21 316,74 €	35%	7 460,86 €
SUAUX	24 187	20 096,98 €	35%	7 033,94 €
VIEUX-CÉRIER (LE)	11 015	9 152,36 €	35%	3 203,33 €
VIEUX-RUFFEC	21 063	17 501,25 €	35%	6 125,44 €
VITRAC-SAINT-VINCENT	26 698	22 183,37 €	35%	7 764,18 €
		<b>625 243,11 €</b>		<b>218 835,09 €</b>

Le montant subventionnable total est de **625 243.11 €**.

Les travaux supplémentaires au-delà du montant subventionnable sont pris en charge directement par les communes concernées.

Le financement prévu s'établit ainsi :

- Subvention du Département (35% du plafond HT) :	218 835.09 €
- Part des communes :	203 204.01 €
- Part de la Communauté de Communes :	203 204.01 €
	625 243.11 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- autorise le Président à établir les demandes de subventions
- autorise à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

<b>Voix pour</b>	<b>71</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

**26 - Service entretien de voirie - volume horaire des communes et signature des conventions**

Del2018\_38

Le tarif de l'heure de voirie est de 56 €.

**Crédits des heures de voirie pour l'année 2018 :**

COMMUNES	Crédit d'heures 2018	Cotisation annuelle	1er Trimestre	2ème Trimestre	3ème Trimestre	4ème Trimestre
ABZAC	127	7 112 €	1 778 €	1 778 €	1 778 €	1 778 €
ALLOUE	158	8 848 €	2 212 €	2 212 €	2 212 €	2 212 €
AMBERNAC	200	11 200 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €
ANSAC SUR VIENNE	65	3 640 €	910 €	910 €	910 €	910 €
BRILLAC	90	5 040 €	1 260 €	1 260 €	1 260 €	1 260 €
CONFOLENS	310	17 360 €	4 340 €	4 340 €	4 340 €	4 340 €
CHAMPAGNE MOUTON	200	11 200 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €
EPENEDE	102	5 712 €	1 428 €	1 428 €	1 428 €	1 428 €
ESSE	80	4 480 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €
HIESSE	100	5 600 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
LESSAC	190	10 640 €	2 660 €	2 660 €	2 660 €	2 660 €

LESTERPS	130	7 280 €	1 820 €	1 820 €	1 820 €	1 820 €
MANOT	155	8 680 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €	2 170 €
MONTROLLET	60	3 360 €	840 €	840 €	840 €	840 €
ORADOUR FANAIS	120	6 720 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €
PLEUVILLE	100	5 600 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €
SAINT CHRISTOPHE	60	3 360 €	840 €	840 €	840 €	840 €
SAINT MAURICE	240	13 440 €	3 360 €	3 360 €	3 360 €	3 360 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 487</b>	<b>139 272 €</b>	<b>34 818 €</b>	<b>34 818 €</b>	<b>34 818 €</b>	<b>34 818 €</b>

**Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :**

- Valide le volume horaire de 2018
- Autorise le Président à signer les conventions afférentes à chaque commune concernée
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

<b>Voix pour</b>	<b>71</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

**27 - Convention déclaration réseaux, canalisations et schéma implantation pour les communes non adhérentes directes à l'ATD16**

Del2018\_38

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'intervention de l'ATD16 en matière d'assistance technique pour les communes de la Communauté de communes de Charente Limousine qui ne sont pas adhérentes à l'ATD16.

Cette convention s'applique dans le cadre des statuts de l'ATD16 et conformément à la délibération qui fixe les tarifs applicables.

Chaque commune bénéficiant de l'usage de ce service assurera le paiement direct des sommes dues à l'ATD16 au vu des demandes de déclaration d'ouvrage adressées.

La Communauté de communes prend en charge la validation de la convention pour les communes concernées en communiquant la convention jointe.

En cas de non-paiement d'une commune, la Communauté de communes se substituera automatiquement à celle-ci et assurera le paiement des sommes dues à l'ATD16

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Accepte la convention présentée ;**
- **Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

**28 - Représentants à l'ATD 16 - nomination de délégués.**

Del2018\_39

Pour rappel, la Communauté de communes de Charente Limousine est adhérente à l'agence technique de la Charente.

Au vu de la modification des statuts de l'ATD16, il appartient à l'assemblée communautaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la collectivité aux volets de l'ATD 16 (volet numérique et volet assistance à maîtrise d'ouvrage).

Pour information la prochaine assemblée générale de l'ATD 16 est prévue le 15 mars 2018 à 18h30

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :**

- **Nomme un délégué titulaire : Denis DELAGE et un délégué suppléant : Daniel LEGENDRE**
- **Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

<b>Voix pour</b>	<b>71</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

## **29 - Prescription modification simplifiée n° 2 du PLU de Pressignac**

Del2018\_40

Le Président informe l'Assemblée d'un projet de bâtiment destiné à accueillir des convalescents pour anticiper un retour à domicile dans de bonnes conditions, et ce dans le prolongement du nouveau cabinet infirmier de la commune. L'emplacement choisi est étroitement lié au cabinet d'infirmiers existant, compte tenu des soins qui seraient prodigués au public concerné.

Après une réunion en sous-préfecture le 21 décembre 2017 en présence des porteurs de projet, des services de la Préfecture et de la DDT, de l'UDAP et de M. le Sous-Préfet, le Pôle Interrégional d'Appui au Contrôle de Légalité a été sollicité pour étudier la procédure à mettre en œuvre. En effet, en l'état du PLU actuel, la construction d'un tel bâtiment est impossible puisque situé en zone N (naturelle) du PLU. La zone N est inconstructible par principe, seules les extensions et les annexes étant autorisées. Seulement, vu le volume et la superficie du projet, une telle construction ne peut être considérée comme une extension mais doit être vue comme une nouvelle construction.

Ce projet peut être regardé comme un équipement d'intérêt collectif au sens du droit de l'urbanisme (arrêt du Conseil d'État du 13 février 2013, concernant une résidence destinée au logement des personnes âgées avec des services mutualisés). Ainsi, une réécriture de l'article N2 du règlement du PLU permettrait d'autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

La procédure retenue est la modification simplifiée du PLU de Pressignac afin de compléter la rédaction de l'article N2 du règlement. Le Président informe également que la procédure de modification simplifiée est une procédure qui ne nécessite pas d'enquête publique et qui peut être réalisée en interne. Le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs seront notifiés aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 (Préfet, conseil départemental, DDT, chambres consulaires,...) et seront mis à la disposition du public pendant une durée d'un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Le public pourra donc consulter ce projet de modification simplifiée et émettre des observations en Mairie de Pressignac, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes de Charente Limousine, 5 rue Fontaine des Jardins 16500 CONFOLENS, et à l'antenne de Roumazières-Loubert, 65 route Nationale, 16270 ROUMAZIERES-LOUBERT. Un registre d'observations sera mis à disposition du public dans ces lieux, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr)

Les dates de mise à disposition du dossier au public seront précisées par un arrêté du Président et seront portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Une mention de cette information sera insérée dans la Charente Libre.

A l'issue de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le Président rappelle que l'approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU ne vaut pas acceptation du permis de construire. En effet, le projet étant situé dans le périmètre du Site Inscrit de l'Astroblème de Rochechouart Chassenon, l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France sera nécessaire afin de ne pas compromettre le caractère patrimonial, paysager et naturel du site.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la prescription de la modification simplifiée du PLU n°2 de Pressignac.

- VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi SRU ;
- VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi ENE ;
- VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi ALUR ;
- VU l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 ;
- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants et R.153-1 et suivants ;
- VU le PLU de Pressignac, approuvé le 04/07/2013, et la modification simplifiée n°1 approuvée le 18/03/2016 ;
- VU le courrier de la commune de Pressignac en date du 16/10/2017 sollicitant la communauté de communes de Charente Limousine pour l'évolution de son PLU ;
- CONSIDÉRANT que ce projet constitue pour la commune de Pressignac, et au-delà pour les communes alentours, une offre de soin complémentaire à l'offre existante et qu'en cela il constitue un équipement que l'on peut qualifier d'intérêt collectif ;
- CONSIDÉRANT qu'en l'état actuel du PLU, et plus particulièrement de la rédaction du règlement de la zone N, ce projet est irréalisable ;
- CONSIDÉRANT qu'une modification simplifiée du PLU en vue de compléter la rédaction de l'article N2 du règlement du PLU et autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs pourrait permettre au projet d'aboutir ;

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

**Se prononce :**

- Sur la prescription de la modification simplifiée n°02 du PLU de Pressignac en vue de compléter la rédaction de l'article N2 du règlement du PLU et autoriser les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs en zone N sous réserves qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

**Autorise** le Président,

- A prendre l'arrêté évoqué ci-dessus.
- A signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

<b>Voix pour</b>	<b>71</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### **30 - Information sur le 3<sup>ème</sup> réunion SCOT à Saint Junien**

Un compte rendu a été présenté lors du conseil communautaire

### **31 - Pays d'Art et d'Histoire - Demande de subvention**

Del2018\_41

Chaque année, dans le cadre des actions et de la programmation du Pays d'Art et d'Histoire du Confolentais, la Communauté de communes sollicite différents co-financeurs tels que la Direction



Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Charente.

En 2018, la Communauté de communes sollicite une subvention de 12 000 € de la DRAC et une subvention de 8 000 € de la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en œuvre des actions du Pays d'Art et d'Histoire, au travers d'un dossier de demandes de subventions.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à :**

- **demander une subvention de 12 000 € auprès de la DRAC et une subvention de 8 000 € auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour la réalisation des actions 2018 du Pays d'Art et d'Histoire.**
- **signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**
- 

<b>Voix pour</b>	<b>71</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### **32 - Centre d'abattage de Charente Limousine - Tarifs**

Del2018\_42

Lors du dernier conseil d'exploitation une augmentation générale de 4% a été convenue pour les usagers principaux ainsi qu'une augmentation de 10 % pour les autres usagers.

Cette décision se traduit de la manière suivante :

- Pour toutes les espèces : création d'une tranche de tarif de 0 à 5 tonnes avec augmentation de 10 %. La tranche de 5 à 50 tonnes est augmentée de 3,35 % et la tranche au-delà de 50 tonnes est augmentée de 4 %. La 3<sup>ème</sup> tranche quant à elle est supprimée.
- L'ensemble des autres prestations est augmentée de 4 %.
- Pour le veau une nouvelle tranche de tarifs est créée à partir de 10 tonnes mensuelles abattues.
- Les consommations familiales sont augmentées de 10 %.

L'intégralité de ces augmentations est retranscrite dans les grilles de tarifs jointes.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve la mise en œuvre des tarifs proposés ci-avant à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2018,**
- **Autorise le Président à signer tous les documents afférents à cette décision.**

<b>Voix pour</b>	<b>71</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### **33 - Extension de Pôle Emploi - avenant au bail**

Del2018\_43

Comme convenu, les travaux d'extension du site Pôle Emploi de Confolens ont débuté au début du mois de mars. Afin que chaque délégué intéressé puisse visiter le chantier, une date vous sera rapidement proposée. La fin des travaux est prévue au 15 septembre 2018.

Il convient donc de vous prononcer sur le bail à intervenir à partir de cette date avec Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine dont les conditions sont présentées ci-après :

**Préambule :**

Pôle emploi est actuellement locataire d'une partie des locaux. Ce bail a pour but de donner à Pôle emploi la jouissance de surfaces complémentaires et la réalisation de travaux en contrepartie d'un loyer

et d'un surloyer. Les locaux actuels et ceux permettant l'extension vont souffrir de travaux de second d'œuvre permettant de répondre à la réglementation de la construction et aux référentiels de Pôle emploi.

### Désignation des locaux loués :

Les locaux loués, envisagés d'une superficie de 616,10 m<sup>2</sup> de surface de plancher, se répartissent comme suit :

- Surfaces de bureaux et/ou de réception du public : une surface de 597,18m<sup>2</sup> de surface de plancher, soit une surface utile brute locative (SUBL) de [555,38] m<sup>2</sup>,
- Surface de stockage : une surface de 18,92 m<sup>2</sup> de surface de plancher,
- Emplacements de stationnement :30 emplacements dont 2 emplacements accessibles aux PMR

### Composition du loyer

Le présent Bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 59 779.50 euros.

Se décomposant comme suit :

58 529.50 € HT au titre de la surface de bureaux, soit 95 € HT / m<sup>2</sup> SHON /an

1250 € HT au titre des emplacements de stationnement, soit 41.66HT € / emplacement /an

### Composition du surloyer

Le Bailleur propose de financer les travaux du Preneur moyennant un supplément au loyer, hors champ d'indexation, calculé sur 9 ans soit, un surloyer annuel de 40 580.89 HT euros.

### Aussi, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Valide les conditions du bail à intervenir avec Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine dans les conditions énoncées ci-avant ;**
- **Autorise le Président à signer ce bail ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.**

<b>Voix pour</b>	<b>71</b>	<b>Voix contre</b>		<b>Abstentions</b>	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

### Questions et informations diverses :

*Le Président indique la nomination du nouveau Sous-Préfet de Confolens, Monsieur Pierre CHAULEUR. Il prendra ses fonctions le 26 mars 2018.*

*Benoît SAVY informe qu'un groupe de travail a été créé au sein de la commission aménagement et développement du territoire concernant le PCAET (Plan climat-air-énergie territorial)*

*. Les membres sont les suivants*

- *Benoît SAVY, rapporteur de la commission*
- *Fabrice POINT*
- *Michel COQ*
- *Marie-Claude POINET*
- *Eric PINAUD*
- *Denis DELAGE*

*Afin de compléter ce groupe, il demande la nomination de 5 délégués communautaire. A savoir :*

- *Jean Jacques CATRAIN*
- *Jean Marie TRAPATEAU*

- Danielle TRIMOULINARD
- Marcelle FOUILLEN
- Jean Michel DUFAUD

*De plus il informe qu'une lettre d'information du GAL a été donnée en début de séance. Ces lettres sont destinées aux conseillers municipaux.*

*Le Président demande à assemblée l'horaire des prochains conseils que les élus préfèrent, entre 18h00, 18h30 et 20h00. Après un vote à main levée, l'horaire de 18h30 a été adopté.*

**Fin de séance 22h50**